



Lycée Albert Schweitzer

Inscription des étudiants en 1^{ère} année CPGE

Vous avez été retenu pour suivre vos études au Lycée Albert Schweitzer et nous vous en félicitons.

Nous serons heureux de vous accueillir dès le lendemain des résultats du baccalauréat, le **jeudi 6 ou le vendredi 7 Juillet** pour vous inscrire. Vos parents sont les bienvenus.

I. Organisation du Jeudi 6 et du Vendredi 7 Juillet 2017

	9H-11H30	14H-16H30
JEUDI 06 JUILLET	MPSI LSUP Réunion d'information à 9H30 en salle 47	ECS BCPST
VENDREDI 07 JUILLET	PCSI	

Votre dossier doit être absolument complet le jour de l'inscription.

En cas d'impossibilité de vous déplacer sur le créneau prévu, vous devez prendre rendez-vous avec M. Stéphane Rabinowitz au Secrétariat Postbac.

Constitution du dossier d'inscription

1. Documents à télécharger :

- ✚ La fiche de renseignements
- ✚ La fiche de choix des langues vivantes
- ✚ La fiche d'urgence
- ✚ La fiche de renseignements médicaux uniquement en cas de troubles de la santé
- ✚ La fiche d'inscription à la Sécurité sociale

2. Autres documents à fournir :

- ✚ Un exéat délivré par votre précédent établissement scolaire (sauf si vous étiez déjà élève au Lycée Schweitzer)
- ✚ Une photocopie de votre relevé de notes au baccalauréat
- ✚ 2 Photographies d'identité (indiquer les nom, prénom et classe au verso)
- ✚ 1 Photographie au format JPEG à envoyer par mail à « stephane.rabinowitz@ac-creteil.fr », précisant le nom, prénom et la classe.
- ✚ Un chèque de 40 euros (indiquer les nom, prénom et classe au verso), établi à l'ordre de l'agent comptable du lycée Schweitzer, représentant une participation volontaire aux frais de reprographie.
- ✚ Un chèque de 25 euros (indiquer les nom, prénom et classe au verso), établi à l'ordre de l'ACPLAS, association des classes préparatoires (participation volontaire)
- ✚ un R.I.B (pour vos remboursements de sécurité sociale)
- ✚ l'attestation provisoire de bourse année 2017-2018 (noter dessus votre classe)

AUCUNE INSCRIPTION PAR COURRIER NE SERA ACCEPTÉE

II. Inscription cumulative à l'Université

Il est obligatoire de vous inscrire en licence 1 (L1) dans une université partenaire. Le conseil de classe du 2ème semestre proposera à l'université une demande de validation des acquis. Une commission pédagogique à l'université statuera sur votre parcours et vous autorisera à vous inscrire en L2.

La fiche "cumul" sera à remettre au secrétariat la première quinzaine de Septembre. Dès cet été consultez la liste sur le site du lycée.

III. Restauration Scolaire

Vous pouvez bénéficier du service de restauration scolaire (self) sans abonnement: vous payez uniquement les repas consommés.

Vous pourrez acheter une carte pré payée le jour de l'inscription par un unique règlement de 86 euros (6 euros pour la carte de cantine + 80 euros pour le règlement des premiers repas). Vous devrez fournir:

- ✚ La fiche intendance
- ✚ 1 Attestation du quotient familial (à demander à votre CAF)
- ✚ 1 Chèque de 86 euros
- ✚ 1 RIB (pour remboursement en cas de non utilisation de votre crédit pré payé)

Une cafétéria propose également une restauration rapide.

Il est interdit de consommer au sein de l'établissement des denrées personnel apportées de l'extérieur. Les règles d'hygiène et de contrôles sanitaires sont strictes, elles doivent respectées.